

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/133

FETE MEDIEVALE A L'ABBAYE
INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu l'organisation les 8 et 9 août 2026 par l'association « Watt'en Fête » d'une
fête historique médiévale sur le site de l'Abbaye,

Vu le passage de navettes bus entre le centre-ville (avec un arrêt Grand Place
et un arrêt place Roger Vandenbergue) et le site de l'abbaye,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité
des visiteurs et faciliter le bon déroulement de cette fête,

ARRÊTE

Art 1 : le stationnement de tous les véhicules sera INTERDIT rue de la Montagne/RD26 (à partir de la sortie du parking de la mairie jusqu'à l'intersection avec la RD226) le samedi 08 août 2026 de 9h00 à 23h00 et le dimanche 09 août 2026 de 9h00 à 20h00.

Art 2 : le stationnement de tous les véhicules sera INTERDIT sur la Grand Place (sur 2 places devant l'Auberge Flamande) et place Roger Vandenbergue (sur 2 places devant l'entrée de la mairie) le samedi 08 août 2026 de 10h00 à 22h00 et le dimanche 09 août 2026 de 10h00 à 19h00.

Art 3 : la signalisation relative à cette prescription sera mise en place et assurée par les services techniques municipaux.

Art 4 : Cette disposition entrera en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'Adjudant-chef de gendarmerie de Watten
- Le département gestionnaire de voirie

Fait à WATTEN, le 09/06/2026

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Eric BLIN.